VILLE DE PONTARLIER

REGION **BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Stationnement - Interdiction de stationnement rue du Bastion lors des représentations théâtrales des scènes du Haut-Doubs pour la saison 2026-2027.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les représentations théâtrales proposées dans le cadre des scènes du Haut-Doubs pour la saison 2026-2027 au théâtre Bernard Blier, nécessitant la manutention d'importants décors,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité, la commodité de la circulation et le maintien du bon ordre,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de stationnement

Le stationnement sera interdit à tout véhicule à l'exception des véhicules dûment identifiés « Scènes du Haut-Doubs » :

Rue du Bastion : entre la rue de la Halle et la rue de la Gendarmerie, côté Théâtre Bernard Blier, aux dates suivantes :

- Du jeudi 1er octobre à 8h au vendredi 2 octobre 2026 à 10h,

- Du mardi 24 novembre à 14h au jeudi 26 novembre 2026 à 10h,

- Du mercredi 9 décembre à 14h au vendredi 11 décembre 2026 à 10h,

- Du mercredi 13 janvier à 14h au vendredi 15 janvier 2027 à 10 h,

- Du mardi 2 février à 14h au jeudi 4 février 2027 à 10 h,

- Du mardi 9 mars à 14h au jeudi 12 mars 2027 à 10h,

- Du mercredi 24 mars à 14h au vendredi 26 mars 2027 à 10h,

- Du mercredi 7 avril à 14h au vendredi 9 avril 2027 à 10h.

.../...

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par les agents de la DVEP.

ARTICLE 3 –

Les véhicules se trouvant en infraction avec les interdictions de stationnement prévues à l'article 1 seront immédiatement mis en fourrière aux frais et risques des contrevenants.

ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 18 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Jean-Louis GAGELIN

1 ex. Dos. Arrêtés
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. DVEP
1 ex. Pompiers
1 ex. Service Culturel
1 ex. Pôle Citoyenneté

VILLE DE PONTARLIER (DOUBS)